

**Annexe 1** à la délibération du 11 janvier 2024 du conseil municipal de **Saint Félix Lauragais** identifiant des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023

**Identification des zones d'accélération**

Pour le parc de La Lande (\*), l'énergie renouvelable retenue est l'**EOLIEN** pour un repowering du parc existant.

Pour toutes les autres zones, les types d'énergies renouvelables proposées sont identiques, à savoir :

**PHOTOVOLTAÏQUE (TOITURES, OMBRIERES)**

**SOLAIRE THERMIQUE (AUTOCONSOMMATION)**

**BOIS ENERGIE ET BIOMASSE (CHAUFFERIE BOIS)**

**GEO THERMIE (DE SURFACE ET PROFONDE)**

**Sélections utilisateur**

- Une aire de surface 1 536,4 m<sup>2</sup>

Salle des Fêtes de La Jalabertie

- Une aire de surface 371 379,5 m<sup>2</sup>

Parc de La LANDE (\*)

**Parcelles cadastrales**

- Parcelle n° 48 - Feuille 000 YP - 9069 m<sup>2</sup> – commune 31478

Groupe Scolaire du Colombier

- Parcelle n° 49 - Feuille 000 YP - 1560 m<sup>2</sup> – commune 31478

Crèche Intercommunale du Colombier

- Parcelle n° 11 - Feuille 000 ZL - 590 m<sup>2</sup> – commune 31478

Hameau de Cadenac

- Parcelle n° 110 - Feuille 000 XI - 2051 m<sup>2</sup> – commune 31478

Salle des Fêtes de La Pastourie

- Parcelle n° 25 - Feuille 000 ZX - 41710 m<sup>2</sup> – commune 31478

Restaurant de LENCLAS

- Parcelle n° 91 - Feuille 000 ZD - 5000 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 90 - Feuille 000 ZD - 2500 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 89 - Feuille 000 ZD - 2500 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 88 - Feuille 000 ZD - 2500 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 98 - Feuille 000 ZD - 2661 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 97 - Feuille 000 ZD - 2500 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 92 - Feuille 000 ZD - 2505 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 93 - Feuille 000 ZD - 2500 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 94 - Feuille 000 ZD - 2500 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 95 - Feuille 000 ZD - 2500 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 58 - Feuille 000 ZD - 3000 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 74 - Feuille 000 ZD - 3810 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 107 - Feuille 000 ZD - 2873 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 105 - Feuille 000 ZD - 2500 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 104 - Feuille 000 ZD - 2500 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 103 - Feuille 000 ZD - 2500 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 102 - Feuille 000 ZD - 2662 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 109 - Feuille 000 ZD - 2909 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 108 - Feuille 000 ZD - 2910 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 59 - Feuille 000 ZD - 2993 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 96 - Feuille 000 ZD - 2522 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 83 - Feuille 000 ZD - 157 m<sup>2</sup> – commune 31478

ZA La PRADE

- Parcelle n° 41 - Feuille 000 ZY - 5133 m<sup>2</sup> – commune 31478

Parcelle privée PUGET Pascale

- Parcelle n° 57 - Feuille 000 XD - 7815 m<sup>2</sup> – commune 31478

Parcelle privée CHIQUET Hervé

- Une aire de surface 86 211,5 m<sup>2</sup>

ZA La PRADE - Société ALQUIER & Fils

**Annexe 2** à la délibération du 11 janvier 2024 du conseil municipal de **Saint Félix Lauragais** identifiant des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023

**Bilan de la concertation**

L'article 15 de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables prévoit une concertation du public selon les modalités librement déterminées par la commune a été mise en œuvre sur la définition des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAEnR) ainsi de leurs ouvrages connexes.

Le présent document rappelle les modalités de concertation, présente le bilan des avis rendus ainsi que les motivations aux suites données.

**Modalités de consultation**

La concertation du public relative aux zones d'accélération pour l'implantation des installations terrestres de production d'énergies renouvelables s'est déroulée en réunion publique organisée le 7 décembre 2023.

Le public était invité à donner son avis, ses observations sur le registre déposé en mairie de Saint Félix Lauragais.

**Avis recueillis**

Dans le cadre de la concertation, 4 avis, ont été consignés sur le registre

Avis portant sur le thème suivant	Identification de la Zone	Avis favorable		Avis défavorable		Suites données Motif
		Nombre	Motif	Nombre	Motif	
Eolien	Parc de La Lande			1	Nuisances sonores et visuelles	Consultation de la population à prévoir par le porteur de projet du repowering
Photovoltaïque		1	En toiture seulement			Echange oral avec le demandeur
Photovoltaïque	Parcelle XD 57	1	Projet privé en toiture pour autoconsommation			Intégration de cette parcelle dans les ZAENR
Méthanisation		1	Pour utilisation des biodéchets			Méthanisation non prévue dans les ZAENR mais pas exclue sur le territoire communal